

**TERMS OF REFERENCE
FOR BILATERAL ELECTRIC
RELIABILITY OVERSIGHT GROUP**



**CADRE DE RÉFÉRENCE DU GROUPE BILATÉRAL DE
SUPERVISION DE LA FIABILITÉ DES SERVICES
D'ÉLECTRICITÉ**

Cadre de référence du Groupe bilatéral de supervision de la fiabilité des services d'électricité

MISSION PROPOSÉE :

Le Groupe bilatéral de supervision de la fiabilité des services d'électricité (le Groupe bilatéral) s'est préoccupé d'importantes questions entourant la mise en œuvre de normes de fiabilité obligatoires et la mise sur pied d'une Organisation de la fiabilité des services d'électricité (OFSE) qui peut œuvrer sur le plan international.

Reconnaissant que les normes de fiabilité ne seront plus sur une base volontaire et qu'il existera plusieurs juridictions et organismes de réglementation impliqués dans la gestion des normes de fiabilité obligatoires, on s'attend à ce qu'il existe un rôle continu pour le Groupe bilatéral. Ce rôle consiste à entreprendre des consultations quant à l'établissement d'un encadrement international de fiabilité et de suivre le déroulement de son fonctionnement afin d'identifier les enjeux ayant une dimension internationale et les propositions visant à résoudre de tels enjeux. À mesure qu'évoluera l'encadrement de fiabilité, le Groupe bilatéral devra mener des consultations sur d'autres directives et enjeux de réglementation de la fiabilité qui surgiront.

CONTEXTE

Le Groupe bilatéral a été mis sur pied en février 2004 afin d'aborder les enjeux relativement à l'encadrement international pour la fiabilité des services d'électricité. Il comprend les représentants du département américain de l'Énergie (DOE); de la *Federal Energy Regulatory Commission* (FERC) des États-Unis, avec l'aide du Département d'État des États-Unis; et du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'électricité du Conseil des ministres de l'énergie du Canada, avec l'aide du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) du Canada.

PORTÉE

Le présent cadre de référence n'a pas pour objet de créer des obligations ayant force exécutoire. Comme cet instrument n'est pas contraignant sur le plan juridique, tout participant l'ayant signé peut y déroger s'il le juge nécessaire ou approprié pour s'acquitter de ses responsabilités. Toutefois, au nom de la coopération, s'il est approprié et pratique de le faire, le participant devra au préalable aviser les autres participants au présent cadre de référence de son intention d'y déroger.

FONCTIONS

Le Groupe bilatéral devrait formuler :

- Les principes qui serviront de guide à la mise sur pied d'une organisation sur la fiabilité qui peut fonctionner efficacement sur le plan international.
- Des recommandations concernant les dispositions et les ententes qui pourraient être nécessaires ou utiles pour que l'OFSE puisse fonctionner efficacement sur le plan international.

Terms of Reference for Bilateral Electric Reliability Oversight Group

PROPOSED MISSION:

The Bilateral Electric Reliability Oversight Group (Bilateral Group) has been addressing key issues concerning the implementation of mandatory reliability standards and the establishment of an Electric Reliability Organization (ERO) that can operate on an international basis.

Recognizing that reliability standards will no longer be voluntary and that there will be multiple jurisdictions and regulatory authorities involved in managing mandatory reliability standards, there is an ongoing role for the Bilateral Group. This role is to consult on the establishment of an international reliability framework and monitor its operation to help identify issues related to international aspects and options for resolution of those issues. As the reliability framework evolves over time, the Bilateral Group should consult on other reliability policy and reliability regulatory issues that arise.

BACKGROUND

The Bilateral Group was established in February of 2004 to address issues concerning an international framework for electric reliability. It is comprised of representatives from the U.S. Department of Energy (DOE); the U.S. Federal Energy Regulatory Commission (FERC), with assistance from the U.S. Department of State; and the Federal-Provincial-Territorial Electricity Working Group (FPT Group) of the Council of Energy Ministers of Canada, with assistance from the Canadian Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT).

SCOPE

This Terms of Reference is not intended to create any legally binding obligations. Since this instrument is not legally binding, any participant signing it may depart from its terms whenever it deems it necessary or appropriate to do so in the discharge of its responsibilities, except that in the interests of cooperation the participants should advise other participants to this Term of Reference, if appropriate and practical, of any intention to depart from the present accepted Terms prior to doing so.

FUNCTIONS

The Bilateral Group should develop:

- Principles to guide the establishment of a reliability organization that can function effectively on an international basis.
- Recommendations on the arrangements and agreements that may be necessary or useful for the ERO to work effectively on an international basis.

Le Groupe bilatéral devrait coordonner les aspects suivants :

- La gouvernance et les nominations au comité de l'OFSE, en:
 - Identifiant les enjeux relatifs à la réglementation et à la gouvernance de l'OFSE et en s'engageant à résoudre les points de vue divergents;
 - Mettant tout en œuvre pour assurer une représentation efficace des États-Unis et du Canada au sein de l'OFSE.
- Les enjeux à être examiner en vertu de la législation américaine sur les normes de fiabilité :
 - Avant que ne soient prises des mesures de réglementation en vertu de la législation américaine sur la fiabilité, le Groupe bilatéral devra identifier et discuter des enjeux problématiques ayant trait à la mise sur pied et au fonctionnement d'un éventuel OFSE.
- L'approbation de l'OFSE par les juridictions pertinentes :
 - Le Groupe bilatéral devrait essayer d'identifier les enjeux problématiques ayant trait aux applications faites dans la limite des champs de juridictions pertinentes et de s'engager à travailler ensemble afin de résoudre ces enjeux avant que l'OSFE soit approuvée.
- Élaboration des normes de fiabilité :
 - Le Groupe bilatéral devrait suivre de près le processus d'élaboration des normes dans l'OFSE, faire ressortir et mener des consultations à propos des enjeux problématiques ;
 - En ce qui a trait aux normes de fiabilité particulières en cours de mise au point, le Groupe bilatéral devrait identifier et mener des consultations à propos des enjeux problématiques ayant une dimension internationale.

Le Groupe bilatéral devrait :

- Examiner les moyens d'éviter et de résoudre les différends et de promouvoir la cohérence ayant trait au financement de l'OFSE, au renvoi d'une norme par un organisme de réglementation, et au respect des normes de fiabilité;
- Mener des consultations sur d'autres directives et enjeux de réglementation de la fiabilité qui surgiront au fil du temps;
- Partager des renseignements sur les normes, les pratiques, la planification et les initiatives de l'OFSE afin de maintenir et d'améliorer la fiabilité, la sûreté et le commerce du réseau international d'approvisionnement en électricité.

The Bilateral Group should coordinate on:

- The governance and committee appointments of the ERO by:
 - Identifying issues of concern relating to the regulation and governance of the ERO and working to resolve any differences;
 - Working to ensure effective representation in the ERO from the U.S. and Canada.
- Issues to be addressed under the U.S. reliability standards legislation:
 - Prior to regulatory actions under the U.S. reliability legislation, the Bilateral Group should identify and discuss issues of concern with respect to the establishment and operation of a proposed ERO.
- The approval of the ERO in relevant jurisdictions:
 - The Bilateral Group should attempt to identify issues of concern with respect to applications made within the relevant jurisdictions and should commit to working together to resolve such issues prior to the approval of the ERO.
- Reliability standards development:
 - The Bilateral Group should monitor the standards development process within the ERO and identify and consult on issues of concern;
 - With regards to specific reliability standards under development, the Bilateral Group should identify and consult on issues of concern related to international aspects.

The Bilateral Group should:

- Examine ways to avoid and resolve disagreements and to promote consistency across the border with regard to the funding of the ERO, the remand of a standard by a regulatory body, and the enforcement of reliability standards;
- Consult on other reliability policy and reliability regulatory issues that arise over time;
- Share information concerning the standards, practices, planning, and initiatives of the ERO in order to maintain and improve the reliability, security, and commerce of the international bulk power supply system.

Le Groupe bilatéral devrait être constitué à titre de mécanisme permanent et se réunir périodiquement.

SIGNÉ, en deux exemplaires, dans les langues française et anglaise, chacune des versions faisant également foi.

Cejour de2005

Cejour de2005

***Pour le
Groupe de travail fédéral-provincial-
territorial sur l'électricité du Conseil
des ministres de l'énergie du Canada***

***Pour la
Federal Energy Regulatory Commission
des États-Unis d'Amérique***

Cejour de2005

Cejour de2005

***Pour le
Groupe de travail fédéral-provincial-
territorial sur l'électricité du Conseil
des ministres de l'énergie du Canada***

***Pour le
Département de l'Énergie des
États-Unis d'Amérique***

The Bilateral Group should be established as an ongoing mechanism and meet at regular intervals.

SIGNED, in duplicate, in the English and French languages, each version being equally valid.

Onday of2005

Onday of2005

***For the
Federal-Provincial-Territorial
Electricity Working Group of the
Council of Energy Ministers of Canada***

***For the
Federal Energy Regulatory Commission
of the United States of America***

Onday of2005

Onday of2005

***For the
Federal-Provincial-Territorial
Electricity Working Group of the
Council of Energy Ministers of
Canada***

***For the
Department of Energy of the United
States of America***

